

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté N°3A/2024/0522/174 établi par le Ministre du Travail, le 6 mars 2024, la société SA PEINTURES ROBIN est autorisée **à exploiter un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type R16X, avec le numéro de construction P2Y116N00012.**

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la Constitution et à la loi du 07 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours contre la décision susmentionnée pourra être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

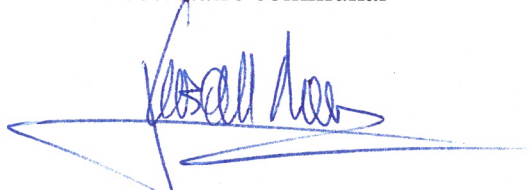
Useldange, le 18 mars 2024

Le Bourgmestre,



Pollo BODEM

Le secrétaire communal



Marco VERSALL

